

Lyon, le 27 Août 2018

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 18 juin 2018

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du 15 mai 2018 : **approuvé à l'unanimité**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETARE ELU : M. AUGOYARD

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, M. DAVID, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. AUGOYARD, Mme AZOULAY.

EXCUSES : Mme DARBON, Mme NACHURY, Mme ROUX DE BEZIEUX, M. BREAUD, Mme HAZERAN, M.GRACI, M. HEKIMIAN.

DEPOTS DE POUVOIR : Mme DARBON : pouvoir à M. DUVERNOIS ; Mme NACHURY: pouvoir à M. LAUPIES
Mme ROUX DE BEZIEUX : pouvoir à M. BRUN ; M. BREAUD : pouvoir à M. DAVID ; Mme HAZERAN :
pouvoir à Mme SERVIEN.

ABSENTS : M. FENECH

M. BLACHE propose de désigner M. AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. AUGOYARD procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

M. BLACHE informe le conseil de la démission de M. GRACI de ses fonctions de conseiller d'arrondissement. Ce dernier sera remplacé par le prochain conseiller sur la liste avec une installation en septembre.

Avant de débiter le conseil, M. le Maire autorise la prise de parole de M. DUVERNOIS sur l'approbation du règlement intérieur des activités municipales mises en place dans le cadre de l'organisation de la semaine de l'enfant à compter du 1er septembre 2018 et sa retranscription au procès-verbal :

« Monsieur le Maire, Chers Collègues,
Permettez-moi, en propos liminaires à notre Conseil d'Arrondissement de dénoncer le mépris de l'exécutif municipal concernant un rapport (Rapport n° 2018/28412) portant sur l'approbation du règlement intérieur des activités municipales mises en place dans le cadre de l'organisation de la semaine de l'enfant dans les écoles, à compter du 1er septembre 2018 et qui sera voté en Conseil Municipal.

Il n'est pas prévu que cette délibération soit soumise aux conseils d'arrondissement malgré les remarques faites lors des délibérations précédentes sur ce sujet alors même que dans son article 6, les mairies d'arrondissement sont mentionnées comme lieu de calcul du quotient familial et comme lieu de réception des paiements en espèces des activités périscolaires.

De plus, les familles d'enfants scolarisés, dans l'une de nos 16 écoles publiques de l'arrondissement, peuvent, si elles le souhaitent, inscrire les élèves aux activités périscolaires pour la rentrée 2018, à la Mairie du 6e, où un agent de la Direction de l'Education de la Ville de Lyon est présent, jusqu'au 30 Juin, tous les matins.

Même si notre avis ne compte pas pour la Ville, ou plutôt l'avis des électeurs de l'arrondissement, il est important de porter à votre connaissance, que cette dite délibération porte des différences majeures avec le règlement actuel ainsi que des incohérences, touchant une fois de plus le porte-monnaie des familles.

Egalement, et ce dans l'intérêt de l'enfant, le nouveau règlement ne prend pas en compte les différentes demandes d'adaptation des nouveaux rythmes, adressées à Monsieur l'Adjoint au Maire de Lyon en charge de l'Education, par les acteurs directement concernés : enseignants, animateurs, personnel municipal, Parents et Elus.

C'est pourquoi, le groupe Ensemble Pour Lyon, majoritaire à ce conseil, n'a pas pris part au débat lors de la Commission Education du 14 Juin.

Une telle « inconsideration » des Elus d'Arrondissement devient intolérable et insupportable.

M. le Maire débute l'examen des rapports.

Rapport 06.18.486 - Budget 2018 – Réintégration de l'excédent 2017- Décision modificative n°1

M. BLACHE présente ce dossier.

Il propose de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de réaffecter l'excédent de clôture figurant au Compte Administratif 2017 sous la forme d'une décision modificative.

En cas de dépenses nouvelles en cours d'année ou de transfert d'établissement, les mouvements générés seront repris dans une décision modificative ultérieure.

Il demande d'approuver la réaffectation pour la décision modificative relative à l'excédent de 2017 s'élevant à la somme de 89.094,83€.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.487 - Délégation au Maire du 6^e arrondissement par le Conseil du 6^e arrondissement en vertu de l'article L. 2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Selon les dispositions de l'article L. 2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'Arrondissement peut recevoir délégation du conseil d'arrondissement dans les conditions fixées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sachant que seul l'alinéa 5 afférent au louage de choses pour une durée inférieure à douze ans est applicable.

Il demande au conseil d'arrondissement que la délégation de pouvoir et de signature correspondante lui soit donnée pour la durée du mandat.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.488 - Programmation financière 2018 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité – attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 312 580 euros en investissement - autorisation pour solliciter une subvention de 22 500 euros auprès de la Métropole de Lyon pour le fonds de petits travaux de la Duchère – approbation et autorisation de signature des conventions afférentes Annulation d'une subvention de 11 000 euros votée en 2015 au bénéfice de Grand Lyon Habitat pour une action sur la Duchère

Mme MOULLIN présente ce projet de délibération.

Elle rappelle qu'en juillet 2015 le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon comprenant le projet « Enveloppe de subvention soutien aux initiatives locales – Politique de la Ville » a été approuvé. Elle précise que le volet gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la convention territoriale permet de soutenir des actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants.

Dans le cadre du 6^{ème} arrondissement, l'association AIDES - 110 rue de Sully se verra attribuer une somme de 7000 € pour l'achat de mobilier de bureaux.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.489 - Illuminations 2017 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 29 179 euros

M. BRUN est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit pour ce dossier de valider les subventions complémentaires versées au titre des illuminations qui ont eu lieu entre le 17 novembre 2017 et le 14 janvier 2018 inclus. Des subventions sont attribuées aux commerçants en 2 étapes avec un complément calculé sur la base des factures acquittées par les associations et transmises par ces dernières avant une date déterminée par les services de la Ville.

Il souligne que l'investissement et la motivations des commerçants riverains ont permis pour la première une mise en lumière du secteur Boulevard des Brotteaux, Place Brosset. Les associations participantes sont remerciées pour leur implication et notamment les associations ci-dessous qui recevront les montants complémentaires suivants :

6 ^e	Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche	385 €
6 ^e	Vitton Actions	2 880 €
6 ^e	Association Carré 6 Brotteaux	7 944 €
6 ^e	Carré Foch	2 423 €
6 ^e	Association des commerçants Saxe Saint Pothin	961 €

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.490 - Programmation financière 2018 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 177 500 euros

Mme ROBIN présente ce rapport.

Elle rappelle que la Ville de Lyon s'est donnée pour mission de mener une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé.

Elle souhaite poursuivre l'action entreprise dans le cadre de la lutte contre le Sida, les IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et les hépatites ainsi que les addictions et toxicomanies. En effet, il s'agit de faire face au constat d'un nombre toujours élevé de consommateurs de drogues et alcool, d'une certaine banalisation des comportements et des pratiques excessives chez les jeunes.

D'autre part, une attention particulière est portée à la santé mentale. La Ville s'est d'ailleurs fortement impliquée avec les différents acteurs locaux en créant dans chaque arrondissement un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), lieux de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie, les élus et les partenaires locaux, les usagers et les aidants.

Dans ce cadre, la ville a prévu cette année 177 500€.

Pour ce qui est du 6^e arrondissement, deux subventions sont proposées:

- Dans le cadre de la lutte contre les IST, VIH/Sida, hépatites : une subvention de 11 000 € à l'association AIDES 110 rue de Sully pour l'Accueil, l'accompagnement et soutien des personnes concernées par le VIH/Sida et les hépatites – les actions de prévention auprès des migrants et des personnes homosexuelles et proposition de dépistages.
- et dans le cadre de la lutte contre les addictions, une aide de 5 000 € comme l'an dernier à l'association KEEP SMILING (située 3 rue Baraban pour l'Accueil des usagers du milieu festif au point «accueil, écoute, information, orientation au local de l'association »).

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.491 - Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la santé (politique de la ville volet santé et soutien aux personnes fragilisées) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 35 300 euros

Mme ROBIN est rapporteur de ce projet.

La Ville de Lyon poursuit ses actions en faveur de l'amélioration de l'état de santé de ses habitants en s'appuyant sur un réseau associatif porteur de projets dont les objectifs sont orientés vers la prévention, l'éducation à la santé ainsi que l'accès aux droits de santé et aux soins pour les publics en difficulté.

Le Conseil municipal a ainsi attribué des subventions à diverses structures œuvrant dans le domaine de la santé et le présent rapport a pour objet de compléter, pour l'exercice 2018, l'attribution de subventions pour des projets dont l'instruction n'était pas complètement aboutie précédemment.

Les actions présentées aujourd'hui privilégient la prévention, l'accès et la continuité des soins ainsi qu'une offre de services pour des publics en situation de fragilité suite à des problèmes de santé en attribuant un total de subventions de 35 300 €.

Pour le 6^e arrondissement, il s'agit du Comité Départemental du Rhône de la Ligue nationale Contre le Cancer - 86 bis rue de Sèze. Elle se voit attribuer une aide de 1 000 € pour le "Centenaire de la Ligue : faites du bruit contre le cancer" : une manifestation grand public, place de la République (sensibilisation aux différentes missions du Comité du Rhône, informations sur les facteurs de risques et la prévention, ateliers conviviaux et animations).

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.492 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association "Eveil de Lyon section foot US" pour la participation aux frais de déplacements liés aux rencontres nationales de ses équipes en avril et mai 2018

M. SIMOND rapporte ce dossier.

Il indique que l'association « Eveil de Lyon », est un club omnisports. Parmi ses différentes sections sportives figure quatre activités : le football américain, le cheerleading, le flag football et le basket.

Il est proposé une subvention de 1 000 € soit allouée à l'association «Eveil de Lyon section foot US» afin de financer en partie les frais de déplacement de ses équipes engagées dans les championnats nationaux.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.493 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Gymnaste, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 33 rue Bossuet à Lyon 6e

M.SIMOND présente ce projet de délibération.

l'association Lyon Gymnaste occupe depuis assez longtemps des locaux dans le cadre du « Quadrilatère » et utilise une salle de gymnastique aménagée sur deux niveaux dans l'aile Ouest de cet ensemble.

Il était nécessaire de signer une convention pour cette mise à disposition consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses de téléphone et de tout réseau câblé, pour lesquels elle souscrita les abonnements. La contribution aux dépenses de fluides est fixée à un montant forfaitaire annuel calculé sur la base de 8 €/m². La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 17 625 € par an.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.494 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise, pour l'organisation de la 7e édition du Pignon Fixe Lyonnais, le samedi 15 septembre 2018

M.SIMOND est rapporteur de ce dossier.

L'association Amicale Cycliste Lyon Vaise, dont le siège social est situé au 156 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9^e, organise la 7^e édition du Pignon Fixe Lyonnais, le samedi 15 septembre 2018. Cet événement se déroulera au Vélodrome Georges Prével, au Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^e.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 6 095 euros. Il est proposé une subvention à hauteur de 3 000 euros.

Il souhaite faire une remarque, à savoir que les subventions sont de 10 à 15 % du budget global. Il s'avère qu'en l'occurrence on est bien en delà de ce pourcentage. Or, chaque denier compte.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.495 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association La Rage, pour l'organisation de la 9e édition de "BMX Street Station", du 28 au 30 septembre 2018

M.SIMOND présente ce rapport.

Il s'agit ici de l'association La Rage située au 68 rue de Marseille à Lyon 7^e, laquelle organise du 28 du 30 septembre 2018, la 9^e édition de la manifestation « BMX Street Station ».

Cette manifestation se déroulera sur trois jours : le vendredi 28 de 14h00 à 19h00, le samedi 29 de 13h00 à 19h00 et le dimanche 30 septembre de 15h00 à 18h00. Elle offrira la possibilité aux participants venus de France, d'Europe et même aux « riders » internationaux, de découvrir la ville à travers six lieux dont pour le 6^e arrondissement le square situés avenue de Thiers à Lyon 6^e, les marches de la rampe quai Général Sarrail dans le quartier Foch à Lyon 6^e et différents emplacements hors 6^e.

Il précise que le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 15 000 € et la somme proposée est de 4 000 €. Là encore les montants sont plus importants que les montants habituels.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.496 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 16e édition de "Lyon Free Bike", le samedi 8 et le dimanche 9 septembre 2018 - Approbation d'une convention mixte

M.SIMOND rapporte ce dossier.

Il indique que l'association Lyon VTT, située Chalet de la Sarra, place du 158^e Régiment d'Infanterie à Lyon 5^e, organise pour la 16^e année consécutive la manifestation « Lyon Free Bike », le samedi 8 et le dimanche 9 septembre 2018.

Il précise qu'en 2017, 6 500 personnes ont participé aux différents itinéraires. Cette année, le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 176 000 euros et l'association sollicite une subvention à hauteur de 30 000 euros. Il est proposé d'accorder 28 000€.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.497 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité

M.SIMOND est rapporteur de ce projet.

Il s'agit là du dossier habituel, constitué de 3 enveloppes de 2 000 € proposées aux associations sportives d'arrondissement.

Il est proposé 500 € à :

- CERCLE BELLECOMBE LYON - Section Les Jaguars (Cheerleading)- pour une aide financière pour la participation aux frais de déplacements liés aux compétitions nationales ; avec de nombreux éléments. Ils étaient d'ailleurs présents au Palais des Sports ;
- EVEIL DE LYON - Section Foot US Cheerleading - pour une aide financière pour l'acquisition de matériel ;
- JUDO CLUB LUGDUNUM pour une aide financière pour l'organisation de la fête annuelle du club ;
- ROULEZ JEUNESSE pour une aide financière pour l'organisation de l'événement du club dans le Vélodrome du Parc de la Tête d'Or.

Il souhaite ouvrir une parenthèse sur ce dispositif mis en place, il y a quelques années, par l'adjoint au sport M. Thierry BRAILLARD avec une dotation de 10 000 € passée à 6 000€ et devrait être encore réduite à 4 000 €. On amoindrit une fois de plus le pouvoir des adjoints au sport d'arrondissement. On ne peut que le regretter car ce sont eux qui ont la connaissance de la proximité. Donc on ne peut que déplorer cette réduction. De plus, on leur a demandé d'avertir les clubs censés recevoir les subventions qu'une nouvelle coupe va être réalisée.

Il doute que ce soit cette coupe de 2 000 € qui va sauver les finances de la Ville. Il y a certainement d'autres postes où cela peut être fait et il se dit prêt à donner des idées à ce sujet.

M.DAVID regrette cet état de fait le qualifiant de fait du prince. Il rappelle la question posée par M.BLACHE au conseil municipal demandant que les conseils d'arrondissement aient des prérogatives afin de pouvoir développer des actions, exprimer son avis. On voit ici qu'une source de financement est réduite sans préavis et il regrette ce manque d'égards.

M. BLACHE souscrit à ses propos et souligne en outre que ce sont les élus d'arrondissement qui gèrent cette grande proximité avec les habitants. Il précise que la mairie du 6^e reçoit plus de 50 000 personnes et que les sollicitations sont permanentes avec des situations très locales impliquant une grande connaissance des familles, des parcours. Dans une grande métropole, il est important de pouvoir répondre à cette demande de proximité.

M. DUVERNOIS souhaite faire une observation suite à l'intervention de M. DAVID. Il a l'impression d'une démocratie qui recule et non pas qui «marche». On voit qu'au niveau du sport, des affaires scolaires, les élus ne sont pas entendus. Il considère que s'il n'est pas entendu, cela peut passer mais que les parents, les acteurs majeurs doivent l'être. On voit qu'on n'a rien à faire de l'avis des Lyonnais tout simplement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Mme DARBON étant absente, MME BARNY DE ROMANET présentera ses dossiers.

Rapport 06.17.498 - Attribution de subventions de fonctionnement à 42 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 263 000 euros (FIC) et approbation de conventions

Mme BARNY DE ROMANET présente ce dossier.

Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à différents lieux et compagnies de théâtre pour un montant global de 263 000 €.

Pour ce qui est du 6^e arrondissement, c'est la compagnie Le Fanal qui se voit attribuer une subvention de 4 000 €. Elle rappelle que celle-ci avait reçu 7 000 € en 2017. Elle regrette que cette compagnie dont le siège social est dans le 6^{ème} n'ait pas d'action dans l'arrondissement faute de lieu adapté pour la recevoir.

M. DAVID obtient la confirmation que le Fanal a toujours son siège dans le 6^e même si aucune action ne s'y produise.

Il se demande puisqu'il s'agit de problème de locaux s'il ne serait pas possible de leur en trouver notamment ceux qui ont été libérés suite au départ de la bibliothèque. Il se demande si cela demande beaucoup d'installation, beaucoup de surface.

M. BLACHE confirme que les locaux sont vides et que, de plus, ils le sont depuis plus d'un an et demi. Il serait bien de le savoir non pour la Mairie du 6 mais pour les associations de l'arrondissement qui ont beaucoup de mal à en trouver. Ce sont plus de 306 associations. Il souligne l'importance de celles-ci dans le maintien du lien social et que tous puissent avoir des activités associatives.

On ne sait pour le moment qui viendra un service de la ville, LED ou peu importe mais il est dommage que ces locaux restent inoccupés.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.499 - Programmation de la Fête de la Musique 2018 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 880 euros - Approbation de conventions types

Mme BARNY DE ROMANET est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit d'attribution de subvention dans le cadre de la fête de la musique pour un montant de 26 800 €. La ville a décidé de soutenir certaines actions en apportant une aide technique à certaines associations. Cela permet découvrir des musiciens amateurs ou professionnels bénévoles, pour des concerts gratuits. La Mairie du 6^{ème} a prévu une manifestation sur la place Maréchal Lyautey avec différents acteurs : chorale, des groupes et ce de 18h à minuit.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport 06.17.500 - Attribution de subventions fonctionnement à 29 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines et écoles de musique pour un montant global de 198 800 euros – Enveloppe "Casino" et "fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon -Groupe Partouche- à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

Mme BARNY DE ROMANET rapporte ce projet de délibération.

Elle rappelle qu'il s'agit de la participation du Grand Casino de Lyon au soutien de la politique culturelle de la Ville de Lyon, plus particulièrement dans le domaine de la musique. Dans ce cadre et pour l'exercice 2018, le Grand Casino de Lyon met à la disposition de la Ville de Lyon, par convention, une somme de 200 000 €, dont 155 000 € sont votés aujourd'hui pour soutenir 29 structures culturelles dans le domaine de la création et de la diffusion de la musique.

Pour le 6^{ème} arrondissement, nous avons :

Une proposition de subvention de 6 000 € à l'école de musique qui fait un travail remarquable auprès d'environ 200 élèves à travers des cours de chant, d'instruments pour les enfants et les adultes.

Elle est toujours très présente pour participer aux différents événements en partenariat avec la Mairie du 6^e : participation à la semaine bleue, à la fête de la musique, au Noël place Maréchal Lyautey, etc. La subvention reçue au titre de l'année 2017 était aussi de 6 000 €.

De même, il est prévu d'accorder une subvention de 2 000 € à l'école de musique RYMEA qui propose depuis 30 ans des cours d'initiation musicale selon la méthode d'éducation musicale d'Edgar Willems qui permet un apprentissage progressif et ordonné. La musique est un langage et un art dont l'apprentissage suit le même développement que celui d'une langue maternelle.

Les cours d'instrument sont dispensés auprès des jeunes enfants à partir de 3 ans jusqu'à l'âge adulte. Cette école compte environ 1 200 élèves.

La mairie est très reconnaissante de sa participation aux événements proposés en partenariat.

Il est à noter qu'une subvention de 1 000 € avait été allouée en 2017.

Elle souligne sa satisfaction de l'augmentation de 1 000 € consentie à Ryméa au regard du travail effectué.

Enfin, une subvention de 2 000 € est proposée l'école associative Top Music nouvellement installée dans le 6^e mais qui existe depuis 1985 dans le 1^{er} arrondissement. Elle propose des cours de musique individuels et des ateliers permettant de découvrir la pratique de la musique en groupe. Elle s'adresse aux enfants à partir de 5 ans jusqu'à l'âge adulte.

Une subvention de 2 000 € avait été accordée en 2017.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.501 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2018, pour un montant total de 87 882 euros

Mme TRIBALAT est rapporteur de ce projet.

Il s'agit de l'attribution de fonctionnement pour différents organismes mobilisés au côté des personnes confrontées au handicap au titre de l'année 2018 pour un total de 87 882 €.

Le montant est sensiblement le même qu'en 2017 mais il s'agit de la première tranche.

Cette subvention concerne 25 associations.

Dans le 6^{ème}, il s'agit de l'association Valentin Haüy pour un montant de 1 800 €. Dans le cadre du CLSM, le 6^e travaille avec beaucoup d'associations et notamment l'UNAFAM.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.502 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 305 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Mme TRIBALAT présente ce projet de délibération.

Ce dernier projet de délibération concerne 31 associations menant des actions en faveur des personnes en difficulté : aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion, santé des personnes SDF.

Le montant total concerné est de 1 305 740 €.

Même si depuis 2015, la gestion de l'action sociale incombe à la Métropole de Lyon, la Ville peut intervenir dans ce secteur sur le fondement de l'article L.115-1 du code de l'action sociale selon lequel la lutte contre l'exclusion est une compétence qui doit mobiliser tous les acteurs publics.

Elle a choisi d'aider certains organismes qui œuvrent en faveur S'y ajoutent également les politiques lutte - de la lutte contre l'exclusion : ce sont 16 structures pour un montant total 704 000 €,

- l'aide alimentaire pour 180 000 € alloués à 7 structures – dans le 6^{ème} arrondissement nous avons la Fondation Armée du Salut, avenue Thiers,

- l'accueil de jour avec des subventions à 6 structures pour 384 740 €,

- l'aide pour la santé des SDF : 37 000 €, soit un total de 1 305 740 €.

Il est signé des conventions avec les 14 structures recevant plus de 23 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Questions diverses.

Les rapports ayant tous été étudiés, M. BLACHE passe aux questions diverses.

M. SIMOND souhaite indiquer que deux projets passés en commission n'ont pas été présentés en arrondissement, à savoir celui concernant les tarifs des patinoires qui, si elles sont situées dans le 2^e et 3^e arrondissements, peuvent néanmoins intéresser tous les habitants des autres arrondissements.

Il exprime d'ailleurs son inquiétude sur une redevance de 2 500 € qui devrait être demandée aux clubs. Pour connaître le budget des clubs, il s'interroge sur la faisabilité d'une telle redevance.

Le second projet avait trait à une redevance perçue pour le petit chemin de fer du Parc de la Tête d'or qui était passée dans l'arrondissement l'an dernier et qui ne l'est pas cette année. Il considère que cela aurait été courtois que de demander l'avis du 6^e.

Mme LEVY demande ce qu'il en est du projet concernant le cours Vitton/rue Garibaldi, les concertations avec les habitants permettant de dessiner une nouvelle artère

M. BLACHE trouve la question intéressante car elle permet de faire le point sur ce dossier. Cela fait très longtemps que cet axe doit être rénové. L'espoir était d'avoir une vision globale du Bd des Belges à la Place Lyautey même si cela ne pouvait pas se faire en une seule fois.

Suite à l'événement tragique que tout le monde connaît et à différents problèmes, il avait été proposé de modifier la partie la plus dangereuse entre Garibaldi et Masséna.

Quelques temps après, M. BLACHE a eu l'agréable surprise d'avoir le Président de la Métropole et le Maire de Lyon qui sont venus annoncer qu'une modification serait faite rapidement, c'est-à-dire avant la fin du mandat, dans la partie la plus étroite des trottoirs afin de sécuriser les piétons et réduire la vitesse en passant à deux voies de circulation tout en améliorant le commerce sur cet axe par le biais de ces travaux. On pourrait ainsi passer par la rue professeur Weill, déambuler avec de grands trottoirs. Cette partie est notablement empruntée par les piétons. Elle est desservie par le métro.

Tout cela était sur une très bonne voie jusqu'à ce qu'on apprenne qu'il y avait un risque de recours d'apparatchiks d'association vélos qui souhaitaient une piste vélo sur cet axe, ce qui n'était pas du tout prévu, d'autant plus qu'il y a environ 16 kms de pistes cyclables dans l'arrondissement.

Suite à cela, il a été proposé de modifier cet axe en rajoutant une piste cyclable à contresens. Ce projet embellissait cet axe même si on mettait une piste.

M. BLACHE n'est pas opposé à une nouvelle étude comprenant cette demande sauf que cela induit un certain nombre de conflits entre les piétons, les vélos, les voitures. Certaines options ne fonctionnent pas notamment d'arriver de la rue Garibaldi n'est pas possible car il n'y a pas de piste cyclable. Il faudrait partir de Boileau, couper la rue Garibaldi, les rebords des pistes poseraient des problèmes pour les livraisons des commerçants, pour les déposes. Cela pose donc un certain nombre de problèmes techniques. Certaines questions posées par l'arrondissement ne sont pas réglées du fait de cette nouvelle approche notamment sur le mode de fonctionnement de cet axe de ce fait.

Une réunion publique avait d'ailleurs été tenue avec tous les partenaires, les habitants, les associations, CIL. Que faut-il faire ? Tenir une nouvelle réunion publique. Cela induit un certain flottement du fait d'un élément extérieur imprévisible. Un recours pénaliserait les travaux pour une certaine durée. Aujourd'hui pour donner une réponse positive, il faudrait une proposition de projet qui fonctionne.

M. AUGOYARD ne revient pas sur les propos du maire qui donnait un résumé exact du dossier. Il souhaite aborder un point : le risque de recours. Ce type de risque se développe énormément dans notre pays et pour le coup, on a tendance à tout figer par crainte de cela.

On ne peut que regretter alors qu'il y avait un projet consensuel que tous les acteurs acceptaient, c'est-à-dire les vrais acteurs de l'arrondissement : ceux qui vivent, travaillent sur le Cours Vitton, ont été élus notamment par les habitants de ce cours s'étaient regroupés dans un consensus pour faire de la place pour les piétons dans ce secteur qui est en tout premier lieu commerçant avec le métro avec un réel besoin.

Malheureusement, la Métropole a tendance à abdiquer dès qu'il y a une menace de recours, non pas parce que celui-ci pourrait être justifié ou prospéré mais en raison d'une simple peur. Maintenant, n'importe quel projet qui sera contré par une petite minorité s'opposant à celui-ci, celle-ci pourra bloquer de projets structurants et importants pour la Métropole.

M. AUGOYARD est très attaché à l'état de droit mais seule une personne peut dire si celui-ci est respecté ou pas, c'est le juge, ce n'est pas à une association, largement subventionnée par la Métropole qu'elle attaque.

Certains éléments peuvent être justifiés mais c'est au juge de se prononcer. Quand on lit la jurisprudence, la position qui est défendue est la priorité aux piétons, comme cela avait été prévu. Le CIL avait fait un magnifique travail de diagnostic qui a montré qu'il fallait favoriser les flux piétons pour sécuriser.

Il souhaite revenir sur quelque chose qui le bouleverse, à tout le moins le touche, c'est l'utilisation qui est faite du drame mortel qui s'est produit pour justifier le projet. Un drame s'est produit et personne ne peut revenir sur ce fait, voire véritablement le qualifier tellement, il est horrible mais il n'a pas eu lieu sur l'espace qui est au centre des discussions en ce moment. Il a eu lieu à côté où le trottoir est beaucoup plus large.

D'autre part, rien n'est fait pour savoir comment on traite la rue Garibaldi. Il y a un vieux serpent de mer concernant une piste cyclable sur la rue Garibaldi. Il en parle assez souvent avec Mme CROIZIER et M. LAUPIES. Ils sont toujours en attente des projets du Grand Lyon et ils ne les ont pas.

Un axe est-ouest va être fait sans penser à l'axe nord-sud.

Toutes ces questions sont celles qui ont été posées à la Métropole. Il souligne qu'il a été très heureux d'être alerté par la presse qu'il y aurait une piste cyclable sur le cours Vitton. Il faudra juste que le Conseil de la Métropole se prononce sur ce dossier avant tout communiqué.

M. DAVID est tout à fait d'accord avec ce qui a été dit. Il dit devoir contester une telle position et estime que le Président de la Métropole et le Maire de Lyon ont été malhonnêtes sur ce dossier. Plus de 350 personnes ont été convoquées. Toutes les personnes présentes étaient unanimes sur le projet proposé. Il ne comprend pas qu'on revienne sur la décision prise. Cela fait vingt-cinq ans qu'on parle de ce dossier, on trouve enfin une solution consensuelle sauf quelques personnes d'association de vélos, subventionnées par la Ville et dont un président qui prend des sens interdit, chevauche son vélo sans casque. Il trouve inadmissible qu'aussi peu de personnes puissent venir bloquer un projet commun, communal ayant fait l'unanimité.

Mme AZOULAY fait remarquer que ce petit groupe était excessivement virulent et qu'ils se faisaient entendre systématiquement. Elle indique qu'ils étaient applaudis quand ils intervenaient.

Elle se souvient d'une personne qui était d'accord pour l'élargissement des trottoirs car elle avait un enfant. Elle s'est fait huer car les autres intervenants criaient « non, les vélos... les vélos ! »

Mme CROIZIER a l'impression de n'avoir pas vécu la même réunion. Les seuls à applaudir étaient ceux appartenant à de petits groupes disposés en trois endroits. Ils ne devaient pas être plus de vingt en tout.

Mme AZOULAY peut l'admettre mais ils faisaient énormément de bruit.

Mme CROIZIER reconnaît qu'on entendait beaucoup ceux qui avaient envie d'une piste cyclable mais pas les 330 autres personnes, qui elles, étant satisfaites du projet sont maintenant punies et c'est exactement la réponse du Président de la Métropole qui dit que les autres étant inaudibles, n'avaient en quelque sorte pas d'avis.

Elle estime qu'on propose là une espèce de morceau entre tête d'or/Garibaldi voire maintenant Boileau et ce profil-là on le sait on l'aura sur l'ensemble de l'axe, sauf que l'endroit dont on parle n'est pas celui qui est le plus étroit. Ce dernier est celui qui va jusqu'au Bd des Belges. On dit certes vous n'aurez pas le mètre dont on vous a parlé mais vous aurez 60 cm. Or on s'aperçoit en ayant recalculé que c'est à certains endroits 30 cm, parfois 40. Avec ce type de dimension, il ne faut pas dire que la priorité est faite aux piétons. La priorité a été d'acquiescer une sorte de tranquillité et pas de défendre la validité du projet.

M. DUVERNOIS revient sur la réunion publique. Il n'était pas comme Mme CROIZIER sur l'estrade mais dans la salle au premier rang, à l'écoute du Président de la Métropole. Il se souvient que ce dernier devant les habitants, les commerçants avaient la solution pour répondre aux vélos. Il leur a parlé des subventions attribuées, du congrès national organisé quelques jours plus tard.

M. DUVERNOIS avait l'impression que le Président avait la solution et qu'il n'allait pas céder, qu'il a un peu joué les gros bras en disant « je ne vais pas céder à des recours ».

Il regrette qu'aujourd'hui sur cette petite partie du Cours Vitton s'entende qu'il va y avoir une piste cyclable alors que devant quasiment 400 personnes le discours était plus énergique, il estime qu'il y a tromperie et là ça devient insupportable, intolérable en tant qu'habitant et électeur de la ville de Lyon.

Mme AZOULAY, étant dans les premiers rangs et tournant le dos n'a pas pu voir s'ils étaient nombreux mais elle s'est interrogée sur la difficulté de résoudre ces problèmes, notamment s'il y a recours.

M. AUGOYARD rebondit sur ce que dit Mme AZOULAY. Ceux qui ont la parole n'ont pas toujours la légitimité mais ceux qui parlent le plus fort et ce sont eux qui seront le plus entendus. Dans une démocratie, on ne statue pas à l'applaudimètre mais aux bulletins de vote. Ces derniers s'expriment ici dans le cadre du conseil d'arrondissement. La majorité priorise le piéton plutôt que le cycliste. Quand on rencontre les conseils de quartier présidés par M. DUVERNOIS, les habitants à travers le CIL, les commerçants, c'est ce qu'ils disent tous.

Le Président a dit ce que tous voulaient entendre. Ils n'ont pas hurlé ni applaudi car cela n'est pas trop de coutume à Lyon. On est plutôt dans la modération. Ils n'ont ni tréigné, ni tapé du pied. Il n'y a pas forcément raison derrière les cris.

M. BLACHE indique que sur les quais du Rhône dans le 6^{ème} on a des aménagements imposés qui deviennent non seulement inutiles, coûteux et inadaptés, voire dangereux et vont même à l'encontre des projets d'aménagements globaux.

Il y a en outre toute une éducation à faire car les utilisateurs de vélos roulent sur les trottoirs, passent au feu rouge.

Ce qu'il souhaite faire comprendre, c'est qu'on vit aujourd'hui entre deux bâtiments sur un axe qui a complètement changé. Les acteurs se sont multipliés : voitures, piétons, vélos, trottinettes, poussettes. Il faut cohabiter dans le même espace avec de nombreux moyens, générateurs de dangers et de perturbations.

Mme CROIZIER estime que la loi donne des indications mais la jurisprudence donne d'autres solutions. On aurait donc pu faire autrement. L'énormité de cette affaire est d'avoir fait une réunion publique pour ensuite faire le contraire.

Cela fait des années que des tentatives sont faites et notamment, cela n'a pu se faire sous l'ancien mandat pour caler une réunion préparatoire et qu'un diagnostic soit posé, que tous soient autour d'une table pour exposer les problèmes, les objectifs. Elle était sans cesse refusée. Le projet a été découvert devant les caméras de France 3 et il était néanmoins satisfaisant. La réunion publique allait dans ce sens. Il fallait en parler avant. Il ne fallait pas que le projet énoncé 10 jours après soit totalement différent.

M. AUGOYARD se félicite du cheminement piéton sur le quai Sarraïl. Certains habitants pouvaient être inquiets en voyant les travaux mais tout va bien si ce n'est pour des râtés de communication dus non à la mairie du 6^{ème} mais à d'autres instance. Cela visait la sécurisation des piétons

* *

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 110 septembre 2018 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38.